



CROISSY-SUR-SEINE

# VILLE DE CROISSY-SUR-SEINE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2007

### **N°2- Projet d'aménagement Centre Ville (Boulevard Hostachy / Avenue de Wailly) - Autorisation donnée à l'Etablissement public Foncier des Yvelines de lancer une procédure de demande de Déclaration d'Utilité Publique**

L'an deux mille sept, le 15 novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-Roger DAVIN, Maire de Croissy-sur-Seine.

**Etaient présents :**

M. DAVIN, Maire, Mme NOEL, M. GHIPPONI, M. CORDONNIER, Mme DEFOUR, M. MACHIZAUD, M. ARNOLD, M. MARTIN, Adjoint, Mme PETITJEAN, M. LANGLOIS, Mme HERBIN, Mme DESREUMAUX, Mme CAUSSE, Mme BRUNET-JOLY, M. DELPY, Mme DEL DIN, M. LIBAUDE, M. RICARD, Mme VINTRAUD, M. BOISDE, Mme MOTRON, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir :** M. BERNAERT (pouvoir à M. DAVIN), M. MAYAN (pouvoir à M. ARNOLD), Mme BERTIN (pouvoir à Mme DEFOUR), M. BERTEL (pouvoir à M. MACHIZAUD), M. GENRE (pouvoir à M. GHIPPONI), M. STEINER (pouvoir à Mme NOEL), Mme ARTUS YVERT (pouvoir M. DELPY)

**Etaient absents :** Mme LE SIGNE

**Secrétaire de séance :** Mme BRUNET-JOLY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu le Code de l'environnement,  
Vu le Code de l'expropriation,  
Vu le Plan d'Occupation des Sols de Croissy-sur-Seine,  
Vu l'avis de la commission urbanisme, espaces verts, cadre de vie, affaires techniques en date du 08 novembre 2007,  
Vu la délibération prenant en considération la réalisation d'un opération de construction de logements sociaux,  
Vu la convention signée par la Commune de Croissy-sur-Seine et l'Etablissement Public Foncier des Yvelines (EPFY) en date du 05 juillet 2007,  
Vu l'avenant n°1 à la convention du 5 juillet 2007 conclue entre la Commune et l'EPFY,

Considérant la nécessité de construire des logements sociaux, des commerces et des stationnements publics dans le périmètre figurant au plan n°1 ci-annexé à Croissy-sur-Seine,

Considérant que pour ce faire, la Commune doit maîtriser avec le concours de l'EPFY l'ensemble des parcelles cadastrées AK 126, AK 127, AK 128, AK 129 et AK 131 et figurant au plan n°1 ci-annexé et pouvant recevoir ce type de constructions,

Considérant la nécessité d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique afin de permettre l'acquisition de l'ensemble de ces terrains nécessaires à la réalisation du projet de construction de logements sociaux, de commerces et de stationnements publics comme prévu au plan n°2 ci-annexé, à l'amiable ou, si besoin, par cession forcée,

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Charles GHIPPONI, Maire Adjoint chargé de l'urbanisme,  
Après en avoir délibéré,  
Par 23 voix pour, 5 voix contre (M. DELPY, Mme ARTUS YVERT, Mme DEL DIN, M. RICARD, Mme VINTRAUD)

Décide d'approuver le lancement de la procédure visant à la Déclaration d'Utilité Publique du projet et à l'arrêté de cessibilité des terrains nécessaires à l'opération,

Autorise l'EPFY à solliciter auprès du Préfet des Yvelines l'obtention d'une déclaration d'utilité publique ainsi qu'un arrêté de cessibilité aux fins d'être en mesure de disposer de la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation de ce programme de logements sociaux, de commerces et de stationnements publics.

Précise que la présente délibération sera transmise au Préfet des Yvelines.  
Précise que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire par le Maire à compter du  
22 NOV. 2007 date de publication et après  
réception en Préfecture.

PREF 70  
21107

Le Maire  
MAIRIE DE CROISSY-SUR-SEINE  
(Yvelines 78000)  
Jean-Roger DAVIN